



Couper edf gdf avant fin du préavis

Par **laptitalex**, le **17/09/2008 à 20:57**

Bonjour et merci d'avance pour vos réponses,
Nous sommes locataires d'un grand duplex et avons donné notre congé à notre proprio car les charges de chauffage et d'électricité sont vraiment exorbitantes! Notre préavis prend donc fin le 10 décembre.
Nous déménageons ce lundi 22 septembre dans notre nouveau logement.
Le proprio ne veut pas s'arranger aussi nous paierons le loyer jusqu'au 10 décembre mais pouvons-nous couper edf et gdf avant cette date?
ça nous permettrait d'économiser trois mois à raison de 303 euros de mensualités par mois!
Bien sûr l'assurance habitation court jusqu'à la fin mais on n'est pas obligé de chauffer jusqu'au bout?
Merci de vos réponses!

Par **Marion2**, le **18/09/2008 à 09:20**

Votre préavis prend fin le 10 décembre, donc jusqu'à cette date vous êtes officiellement toujours locataires, vous pouvez donc couper EDF et GDF.
Ne remettez les clés de cet appartement le 10 décembre.
Cordialement

Par **laptitalex**, le **18/09/2008 à 12:08**

Merci pour votre réponse,
donc le propriétaire n'a pas le droit de nous obliger à maintenir l'électricité et/ou le chauffage ..pendant la durée de notre préavis..
Merci

Par **Marion2**, le **18/09/2008** à **12:38**

Absolument. rnCordialement